



Resiliation de bail commercial

Par xavier11

Bonjour,

Mon bailleur a renouvelé par un avenant en 2022 un bail commercial 3-6-9 avec un an de retard (9ème année en 2021).

J'ai l'intention de résilier ce bail (préavis de 6 mois). La tacite reconduction en 2021 implique une possible résiliation en 2024 ou en 2025 (date de la signature de l'avenant)?

Merci pour votre retour

Bonne journée

Xavier